



PROCES-VERBAL DU CASDIS **DU 29 JANVIER 2021**

Le 29 janvier 2021 à 10 Heures s'est tenu le Conseil d'Administration du **SDIS** à la salle des délibérations de la Mairie des **ABYMES** sous la Présidence de M. Aurélien **ABAILLE**, 1^{er} vice-Président du **SDIS**, et suppléant du Président Fabert **MICHELY** dont il excuse l'absence (hors du département).

M. **ABAILLE** remercie le Maire de la ville des **ABYMES** et ses services qui mettent à la disposition du **SDIS**, cette salle de délibérations afin que toutes les conditions de distanciation physique soient respectées en cette période de pandémie. Le quorum étant atteint, M. **ABAILLE** présente l'ordre du jour qui sera traité à savoir :

Affaire n° 1 : Approbation du procès-verbal du **CASDIS** du 18 novembre 2020.

Affaire n°2 : Vote du Budget Primitif 2021. Annexes : tableau des emplois, plan d'équipement 2021.

Affaire n°3 : Subvention Union Départementale des Sapeurs-pompiers de la Guadeloupe (**UDSPG**).

Affaire n°4 : Subvention Œuvre des Pupilles (**ODP**).

Affaire n°5 : Subvention Association pour la Formation des Sapeurs-Pompiers de la Guadeloupe.

Affaire n°6 : Création d'autorisations de programme et de crédits de paiements (**AP-CP**).

Affaire n°7 : Etalement des charges **COVID-19**(reportée).

Affaire n°8 : Virements de crédits.

Affaire n°9 : Demande de subventions (Etat, Europe...) pour le projet **CEFORE**.

Affaire n°10 : Rapport d'activités 2019(pour information).

Affaire n°11 : Propositions pour le nouveau logo du **SDIS 971**.

Affaire n°12 : Nouveau **CIS** de Pointe-Noire (pour information).

Questions diverses.

Sont présents et ont signé la fiche de présence.

Représentants des communes.

Madame Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD

Monsieur Jules OTTO

Monsieur Justin DESSOUT

Monsieur Jean-Philippe COURTOIS

Monsieur Rosan BALTYDE

Conseillers Départementaux.

Madame Marlène BERNARD

Monsieur Aurélien ABAILLE

Monsieur Marcel SIGISCAR

Madame Juliana DAN

Membres à titre consultatif.

Colonel Hors Classe Félix ANTENOR-HABAZAC

Colonel Jean-Paul LEVIF

Colonel Tony JERPAN

Lieutenant-colonel Alain TIROLIEN

Monsieur Sylvain BARVAUT(FO)

Monsieur Jean-Claude MALATCHOUMY (FO)

Monsieur Jocelyn ZOU (FO)

Monsieur Belmard THARSIS (FO)

Monsieur Tony DOLLIN (Avenir Secours)

Monsieur Steve PHERON (Avenir Secours)

Monsieur Alain AGASTIN (ADSPVG)

Monsieur Johan AIGLE (ADSPVG)

Membres de l'Administration

Lieutenant-colonel Frantz **MACCOW**

Lieutenant- colonel Guillaume **BRUDEY**

Lieutenant-colonel **ROGER COMBE**

Commandant Yohan **TREBER**

Madame Corinne **MARC**

Madame Christen **ZORA**

Madame Dominique **CHARBONNE**

Monsieur Tony **BERNARD**

Monsieur Mario **RILCY**

En préambule, M. **ABAILLE** profite de cette réunion pour souhaiter ses meilleurs vœux à tous les membres de cette assemblée. Il tient à remercier les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et les personnels administratifs, techniques et spécialisés pour leur engagement et leur disponibilité au service de la population.

Il souligne que les **SP** sont les soldats de la vie car ils accompagnent les citoyens de la naissance à la mort. Il souhaite qu'il y ait plus de respect et de reconnaissance du travail accompli par les **SP** et il condamne avec la plus grande fermeté les agressions verbales et parfois physiques dont ils sont les victimes. Il donne son témoignage personnel : le 18 février 2027, il a été victime d'un infarctus et il a été remarquablement pris en charge par les **SP** et le **SAMU**.

Le secrétariat est assuré par le LCL **TIROLIEN** Alain.

Affaire n°1 : Approbation PV du CASDIS du 18/11/2020.

L'affaire est présentée par le **DD SIS**.

Le Président de l'**ADSPVG**, M. **AGASTIN**, signale une erreur du sigle de son organisation. L'erreur est rectifiée.

L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°2 : Vote du BP 2021. Annexes : tableau des emplois, plan d'équipement 2021.

Le **DD SIS** après avoir également présenté ses vœux à l'assemblée présente les différentes sections (fonctionnement / investissement ; dépenses/recettes) du **BP**.

Le budget du **SDIS** pour 2021 s'élève à 46 778 973,00 euros dont 41 143 200,00 pour la section de fonctionnement et 5 635 773,00 pour la section d'investissement.

Lors du vote de son BP 2021, le Conseil départemental a fixé sa participation à hauteur de 24 224 757, 00 euros (+3% par rapport à 2020). Cette participation est la principale variable d'ajustement du budget du **SDIS** ; elle représente 61% de nos produits réels de fonctionnement.

La participation des communes s'élève à 12 358 443,00 euros, soit 31% des recettes réelles de fonctionnement. Le montant de la variation est de +0,8% ce qui correspond au taux de variation de l'indice des prix au cours des 12 derniers mois.

La contribution financière du Conseil Départemental et des communes représente 85% de nos recettes de fonctionnement.

Les autres contributions correspondent aux sommes versées par la COM de Saint-Martin en application de la convention avec le SDIS ; des participations du **SAMU** en contrepartie de notre appui logistique et des interventions liées aux carences d'ambulances ; et des recettes d'ordre de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, les recettes proviennent d'une subvention d'équipement du **CD** de 900 000 euros pour 2021 ; d'une subvention du **CD** au titre du Plan Séisme Antilles (**PSA**) de 1 223 500 euros ; d'une subvention de l'Etat pour le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (**FPRNM**) de 1 223 500 euros. Les recettes d'ordre concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 2 235 000, 00 euros.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 435 773,00 euros, plus 1 200 000,00 euros d'opérations d'ordre.

Les principaux postes de dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Plan d'équipement : 1 331 500,00 euros.

Programme pluriannuel de travaux : 131 373,00 euros.

Programme de constructions de casernes : 1 300 000,00 euros.

CIS Pointe-Noire/ Trois-Rivières/ Jarry/ Marie-Galante.

Programme confortement/réhabilitation : 1 147 000 euros

CIS de Sainte-Rose/ Petit-Bourg/ Vieux-Habitants/ Port-Louis.

Humanisations de centres (hors programme).

CIS Port-Louis/ Bouillante/ Désirade/ Terre de Haut.

M. **ZOU** Jocelyn demande est-ce que le confortement/réhabilitation de Vieux-Habitants ne concerne que l'école ou également le **CIS**. Réponse du **DD SIS** : les 2 sites sont concernés par ces travaux.

M. **ZOU** indique qu'il a pris bonne note du recrutement de 7 sapeurs mais il faudrait en recruter encore 8 supplémentaires car le **SDIS** a besoin d'agents d'exécution et que le passage au régime de travail en 12 heures va accentuer ce besoin de main d'œuvre.

Mme **PONCHATEAU** demande des explications sur le recrutement 1 pour 2. Le **DD SIS** indique que les textes permettent de recruter sans concours 1 sapeur pour 2 réussites au concours de caporal, ce qui permettrait en théorie de recruter 15 sapeurs suite au recrutement des 30 caporaux lors du dernier concours. C'est une possibilité mais non une obligation.

M. **ZOU** affirme qu'il manque également des personnels administratifs techniques et spécialisés (**PATS**) car certains **SPV** effectuent des tâches administratives ce qui pourrait être assimilé à des emplois dissimulés. Selon lui il faudrait recruter 2 **PATS** pour le parc automobile, 2 **PATS** pour le service infrastructure et 2 **PATS** pour le service logistique.

Le **DD SIS** rappelle que le **SDIS** a fait des efforts de recrutement importants et qu'après analyse de nos possibilités budgétaires suite aux résultats du compte administratif, ces demandes seront examinées lors de l'adoption du budget supplémentaire.

M. **ABAILLE** souligne que les contraintes budgétaires du Conseil Départemental ont été renforcées par la crise **COVID** et que les dépenses liées au social ont fortement impacté les possibilités financières de la collectivité. Les élus accompagnent le **SDIS** dans la mesure de leurs moyens ; ce n'est pas de la « vépacité mais de la pépacité ».

M. **BARVAUT** souhaite que l'on inscrive la création de postes de **PATS** au budget et demande le remplacement des agents en longue maladie.

M. **ZOU** déclare qu'il comprend les contraintes des collectivités mais qu'on ne doit pas faire d'économie sur la sécurité. Il ajoute que le recrutement de **SPV** dans le cadre du 1 pour 2 serait un signe de reconnaissance car ils représentent $\frac{3}{4}$ de l'effectif du **SDIS**. Ce serait également un moyen de lutter contre la précarité d'autant plus qu'un projet de texte prévoit que les **SPV** ne pourront pas effectuer plus de 800 heures de vacances par an.

Le Président fait passer le Budget aux voix. Il est voté à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Guadeloupe (UDSPG).

Le **DD SIS** présente l'association et ses missions (organisation de l'arbre de Noël du personnel du **SDIS** ; formation et suivi des jeunes sapeurs-pompiers ; participation aux grandes manifestations comme le Congrès national des **SP**).

M. **ZOU** demande le rapport d'activité de l'association et son bilan financier. Le **DD SIS** confirme qu'il a bien reçu ces documents concernant l'exercice 2029 et qu'ils seront transmis aux partenaires sociaux.

M. **BARVAUT** souhaite la création d'un comité des œuvres sociales.

Le **DD SIS** estime que ces conventions méritent un « toilettage » afin de tenir compte de l'évolution des textes et du **SDIS**.

Affaire adoptée à l'unanimité.

Affaire n°4 : Attribution d'une subvention de 2000,00 euros à l'œuvre des pupilles (ODP).

Chaque année le **SDIS** attribue une subvention de fonctionnement de 2000 euros à l'œuvre des pupilles.

M. **BARVAUT** propose d'augmenter cette subvention.

Le Président rappelle les contraintes budgétaires.

L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°5 : Attribution d'une subvention de 47 000 euros à l'association de la formation des sapeurs-pompiers de la Guadeloupe (AFSPG).

Le **DDISIS** rappelle les buts de cette association : promouvoir la formation des personnels du **SDIS** ; gérer et administrer l'école ; assurer l'organisation de manifestations d'envergure départementales ou nationales.

M. **BARVAUT** souhaite que le **SDIS** diminue la subvention accordée à l'association car le personnel chargé de la restauration a été intégré dans les effectifs du **SDIS**. Il demande si l'association remet son rapport d'activité et son rapport financier et ne comprend pas l'utilité de cette association notamment avec la future création du **CEFORE**.

Le **DDISIS** indique que la création de cette association permet de faciliter l'achat de produits au marché ou en magasin car la procédure administrative classique (bons de commandes) n'est pas adaptée. Avec la future création du **CEFORE**, l'association sera amenée à disparaître mais pour l'instant elle joue un rôle incontournable dans la formation de nos personnels et elle doit avoir les moyens de fonctionner. Il faut cependant revoir la convention afin de valoriser la mise à disposition de locaux et de personnels.

M. **SIGISCAR** souhaite que la mise en œuvre de cette nouvelle convention se fasse dans les meilleurs délais afin de sécuriser les relations entre le **SDIS** et l'association.

Mme **MARC**, responsable du Groupement Budget commande publique confirme qu'elle reçoit chaque année les rapports financiers de l'association.

M. **OTTO** s'étonne de voir des représentants des personnels demander la diminution des subventions destinées à la formation des personnels. Etant un acteur dans le domaine de la formation, il est bien placé pour connaître les besoins de financement dans le domaine de la formation.

Le LCL **BRUDEY** responsable du Groupement Formation Sport indique que la subvention de 47 000 euros est insuffisante pour faire face à toutes les dépenses (concours, restauration...) et que ce sont les examens et les différentes formations organisées par l'association (**SSLIA**, secourisme...) qui permettent d'équilibrer les comptes de l'association qui seraient toujours déficitaires.

L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°6 : Création d'autorisations de programme et de crédits de paiements (AP/ CP).

Le DDSIS prend en exemple la création d'une caserne. Il est impossible de faire les études, et de construire une caserne en un an. Il devient nécessaire d'éviter d'inscrire au budget primitif la totalité de la somme prévue pour cet investissement, et de reporter des montants importants non consommés d'un exercice à l'autre.

La gestion budgétaire en AP et CP permet de déroger à la règle d'annualité pour programmer des investissements pluriannuels afin d'optimiser les dépenses d'investissements.

Le DDSIS indique que cette technique existe même en fonctionnement, on parle alors d'autorisation d'engagement et de crédit de paiement (AE CP).

L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°7 : Etalement des charges COVID-19(reportée).

Affaire n°8 : Décision modificative n°1.

Il s'agit d'opérer les ajustements nécessaires afin de régulariser et d'ajuster le compte d'amortissement « 281531 ».

L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°9 : Autorisation du Président à signer les demandes de subventions pour l'équipement du projet CEFORE.

Le LCL BRUDEY Guillaume, chef du GFS présente le projet CEFORE.

Afin d'optimiser la formation de nos personnels face aux nombreux risques courants ou particuliers qui touchent la Guadeloupe, l'objectif est de construire un Centre de Formation et d'Entraînement (CEFORE). Ce pôle d'excellence sur la résilience aux catastrophes et la gestion de crise liées aux risques naturels et technologiques pourrait contribuer à la coopération interrégionale, voire internationale.

Le projet prévoit une école interrégionale et une plate-forme technique inter zonale au profit de l'ensemble des acteurs de la sécurité dans les DFA (gestion de crise, sauvetage-déblaiement, feux réels, feux de navires, ...). Le projet prévoit également l'implantation des services du 3SM sur le site qui doit disposer d'une surface d'au minimum 5 hectares.

Le LCL BRUDEY projette un PowerPoint qui résume les grandes lignes de ce projet :

- Un bâtiment principal (accueil, administration, formation, salle de conférences et réception, restauration).
- Un centre de secours et de logistique.
- Un complexe sportif.
- Un plateau technique.

Le **DD SIS** précise que le dossier est bien avancé et qu'il a déjà été présenté au Conseil Départemental, au Conseil Régional et à la Préfecture. Les collectivités locales et l'Etat pourraient apporter leur contribution financière à ce projet qui pourrait également bénéficier des fonds européens. Il reste à trouver le foncier.

M. **OTTO** demande où sera implanté le **CEFORE** ? Il souhaite que cette structure soit implantée sur le sud-Basse-Terre afin de ne pas accentuer le déséquilibre du territoire. Il s'opposera à la création de ce **CEFORE** dans la zone **PAP/ABYMES/BAIE-MAHAULT**. Par ailleurs, il estime qu'il existe déjà une école départementale du **SDIS** à Vieux-Habitants grâce à la détermination d'élus et de sapeurs-pompiers (Adj **MALESPINE**) et qu'il faut tenir compte de cette antériorité lors du choix de l'implantation.

MME PONCHATEAU va dans le même sens. « Il ne faut pas tuer le sud-Basse-Terre ». Certaines communes de la région Basse-Terre disposent de foncier comme Capesterre Belle-Eau. Elle note que la commune de Baillif ne dispose pas de **CIS** et elle souhaite savoir pourquoi.

M. **ABAILLE** comprend les interrogations des élus de la Basse-Terre car il est également favorable au rééquilibrage du territoire et qu'il pensait plutôt au Nord Grande-Terre. Un tel projet phare pour la Guadeloupe pourrait être présenté et discuté dans le cadre de l'association des maires.

M. **SIGISCAR** estime qu'avant de discuter sur l'implantation de cette structure, il faut connaître les caractéristiques techniques de ce **CEFORE**.

LCL BRUDEY répond que l'idéal serait un terrain d'au moins 5 hectares pas trop loin de la mer.

M. **ZOU** affirme qu'il faut au minimum 7 hectares pour ce projet et alerte les élus sur la nécessité d'une décision rapide car les délais sont courts et que d'autres départements sont en concurrence avec nous sur ce dossier.

M. **OTTO** souhaite qu'on trouve un compromis : pourquoi ne pas faire un pôle sur le sud-Basse-Terre et un deuxième pôle ailleurs ?

Le **DD SIS** réaffirme que pour l'instant que rien n'est encore décidé au niveau de l'implantation du **CEFORE**. Le **SDIS** est ouvert à toutes les propositions concernant la mise à disposition de foncier. Les sapeurs-pompiers sont des techniciens mais le choix de l'implantation du **CEFORE** revient aux politiques.

Les membres du **CASDIS** autorisent le Président à rechercher des subventions pour financer la construction du **CEFORE**.

L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°10 : Rapport d'activités 2019.

Le rapport d'activités du **SDIS** pour l'exercice 2019 est remis pour information aux membres du **CASDIS**. Celui de 2020 sera remis au prochain conseil d'administration.

Affaire n°11 : propositions pour le nouveau logo du SDIS 971.

Le Chef d'Etat-Major, le LCL **TIROLIEN** a été désigné par le **DDDIS** comme pilote du groupe de travail mis en place pour la réalisation du nouveau logo et constitué de **SPP**, **SPV** et **PATS** avec le soutien actif du service de communication.

Il présente sous forme de PowerPoint les différents projets sélectionnés et leurs multiples déclinaisons sur les différents supports du **SDIS** (papiers-en-tête, écussons, EPI, véhicules...).

A la suite de cette communication aux membres du **CASDIS**, ces projets seront présentés à tous les agents du **SDIS** qui seront consultés par vote électronique afin de choisir le logo qui deviendra la nouvelle identité visuelle du **SDIS**.

L'affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire n° 12 : Nouveau CIS de Pointe-Noire.

M. **BERNARD** Tony, chef du service infrastructure en charge du dossier de constructions et de réhabilitations de casernes présente cette affaire.

Il s'agit d'une construction neuve qui sera implantée sur la commune de Pointe-Noire à proximité de la gendarmerie. La phase d'études a commencé en février 2019, le permis de construire a été déposé en fin décembre 2020 et le cabinet d'architecture a proposé les esquisses qui sont présentées aux membres du **CASDIS** à l'aide d'un PowerPoint.

Ce projet de **CIS** est fonctionnel et prend en compte les impératifs de développement durable. Une réserve foncière permettra une éventuelle extension de cette structure.

Coût total de cette construction : 2 923 181 euros qui se répartissent comme suit :

- Etat (**FPRNM**) : 1 264 800 euros (43, 27%).
- Conseil Départemental : 1 500 000 euros (51,31%).
- **SDIS** : 158 381 euros (5,4%).

Le centre de secours de Pointe-Noire devrait être livré en janvier 2022.

Questions diverses

M. **DOLLIN Tony** attire l'attention des membres du **CASDIS** sur la problématique de transport pour l'évacuation des victimes des Saintes et plus généralement des autres îles de l'archipel. Quand il n'y a pas de navettes et que **DRAGON** est indisponible, la victime reste à la charge des **SP** avec tous risques que cette situation entraîne (sanitaire, juridique...). Même quand les navettes fonctionnent, les capitaines exigent la présence d'un médecin pour transporter les victimes.

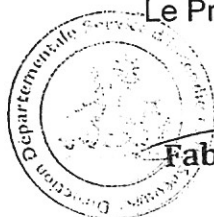
Le LCL **COMBE** en sa qualité de nouveau chef du groupement sud a pu également mesurer l'ampleur de ce problème récurrent, lors d'une visite aux saintes où la victime s'est retrouvée toute seule, sans surveillance. Il ne souhaite pas endosser cette responsabilité et demande que le **DD SIS** interpelle les autorités compétentes.

Le **DD SIS** rappelle que cette situation de désertification médicale est un problème qui relève avant tout de la compétence de l'**ARS**. Il se propose à nouveau d'écrire au responsable de l'**ARS** et souligne que le Préfet qui est membre de droit du **CASDIS** sera également tenu informé de cette situation. Il ajoute que plusieurs pistes sont explorées afin d'aider les **SP** dans ce type de situations : faire intervenir des infirmiers protocolés pour une meilleure prise en charge des victimes ; convention entre l'**ARS** et la **SNSM** pour le transport des victimes.

M. **BARVAUT** affirme qu'après la construction du **CIS** de Pointe-Noire, la priorité doit être accordée à Marie-Galante en raison des risques récurrents d'inondations.

Plus rien n'étant ajouté, M. **ABAILLE** lève la séance à 12H40 en invitant tous les membres présents à partager un moment convivial autour d'un cocktail déjeunatoire offert par le **SDIS** à la cafétéria de la mairie des Abymes.

Le Président du CASDIS



Fabert MICHEL V